

Département
de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement
de
PROVINS

Canton
de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

L'an deux mil vingt et un, le 18 janvier à 19 h,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert
s'est réuni en salle des fêtes de Bernay pour une séance
ordinaire et après convocation légale sous la présidence
d'Éric HERVÉ.

Étaient présents :

PV2101

Sandrine RENÉ, Frédéric CARREIRA, Philippe
SPITZ, adjoints au maire, Géraldine MIRAT, Amélie
BROCQ, Nathalie LAILLE, Kévin CHAUVIER,
Catherine GNIEWEK, Louis JACKSON, José FARIA,
Patrice LEGRAND, Salvatore GIOTTI.

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Renée HEYDEN qui a donné pouvoir à Kévin
CHAUVIER.

Secrétaire de séance : Philippe SPITZ

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE
2020.**

DCM2101

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 DECEMBRE
2020.**

DCM2102

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 28 décembre 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

3. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE.

DCM2103

Le Conseil municipal,

VU les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

VU la démission de Michel ROOSEN effective en date du 18-12-2020 ;

VU la délibération n°2097 du 28 décembre 2020 élisant Monsieur Eric HERVE, Maire ;

CONSIDERANT que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **CHARGE** le Maire pour la durée du présent mandat et par délégation du Conseil municipal de :

1- **Prendre** toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant inférieur à 15 000 € T.T.C. ;

2- **Passer** les contrats d'assurance ;

3- **Prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4- **Accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5- **Défendre** la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

6- **Régler** les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil municipal ;

4. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS.

• DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYAGE
DCM2104

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté Inter-préfectoral n°2018-PREF-DRCL/259 du 07 juin 2018 fixant la liste des membres du SYAGE au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant les statuts du SYAGE et plus précisément l'article 5.1.1 : « Modalités de désignation des délégués – détermination du nombre de délégués » ;

Considérant la délibération n°2034 du 15 juin 2020 nommant un délégué titulaire et un délégué suppléant au SYAGE ;

Vu la démission de Michel ROOSEN effective en date du 18-12-2020 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégué suppléant représentant la commune de Bernay-Vilbert au SYAGE :

▪ **Madame Amélie BROCQ**

- DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIAEP

DCM2105

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SIAEP ;

Considérant la délibération n°2035 du 15 juin 2020 nommant un délégué titulaire et un délégué suppléant au SIAEP ;

Vu la démission de Michel ROOSEN effective en date du 18-12-2020 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué suppléant ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégué suppléant représentant la commune de Bernay-Vilbert au SIAEP :

▪ **Monsieur Éric HERVÉ**

- DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AGENCE FRANCE LOCALE (AFL).

DCM2106

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 ;

VU le livre II du code de commerce ;

VU la délibération n° **DCM1610**, en date du **11 mars 2016** ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de Bernay-Vilbert ;

Considérant la délibération n°2039 du 15 juin 2020 nommant un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Agence France Locale ;

Vu la démission de Michel ROOSEN effective en date du 18-12-2020 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué suppléant ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme délégué suppléant représentant la commune de Bernay-Vilbert à l'Agence France Locale :

▪ **Madame Sandrine RENÉ**

- PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SIVU YERRES BREON.

DCM2107

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 ;

Considérant que deux délégués titulaires et deux délégués suppléants doivent représenter la commune de Bernay-Vilbert au SIVU YERRES BREON ;

Vu la démission de Michel ROOSEN effective en date du 18-12-2020 ;

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de proposer à la CCVB un candidat au poste de délégué titulaire vacant ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PROPOSE** à la CCVB comme délégué titulaire pour représenter la commune de Bernay-Vilbert au SIVU YERRES BREON ;
- **Madame Sandrine RENÉ .**

- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

DCM2108

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération n°2040 du 15 juin 2020 nommant Michel ROOSEN correspondant défense ;

Vu la démission de Michel ROOSEN effective en date du 18-12-2020 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant défense ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme délégué en charge des questions de défense au sein de la Commune :
- **Monsieur Éric HERVÉ**

- ID77 – ELECTION DU REPRESENTANT COMMUNAL.

DCM2109

Le Conseil municipal ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 25-01-2019 n°DCM1911, décidant l'adhésion de la Commune de Bernay-Vilbert au Groupement d'intérêt public « ID77 » ;

VU la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 et approuvée par la Commune de Bernay-Vilbert le 29/01/2020 ;

Considérant la délibération n°2067 du 12 octobre 2020 désignant Michel ROOSEN comme représentant de la commune de Bernay-Vilbert au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 » ;

Vu la démission de Michel ROOSEN effective en date du 18-12-2020 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la commune de Bernay-Vilbert au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Éric HERVÉ domicilié 2 Chemin des Gendarmes – 77540 BERNAY-VILBERT, comme représentant de la commune de Bernay-Vilbert au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

5. INDEMNITES DES ELUS.

DCM2110

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 juillet 2020 les indemnités des élus avaient été votées à budget constant par rapport à l'ancienne mandature, malgré la hausse annoncée par le gouvernement.

En application des dispositions de l'article L2123-24-1 du CGCT alinéa II, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. Cette indemnité s'élève au maximum à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert,

VU le CGCT et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

VU la délibération n°DCM2097 du 28 décembre 2020 de l'élection du Maire ;

VU la délibération n°DCM2099 du 28 décembre 2020 fixant le nombre d'adjoints à 3 ;

VU les arrêtés de délégation de fonctions du 5 janvier 2021 portant délégations aux 3 Adjoints au maire avec effet au 28 décembre 2020 ;

VU l'arrêté n°ARR2106 du 5 janvier 2021 portant délégation de fonctions du maire à Monsieur Salvatore Giotti conseiller municipal avec effet au 29 décembre 2020 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux conseillers municipaux ayant une délégation étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire délégué, d'adjoints et de conseiller municipal ayant des délégations, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, en référence à :

L'indice brut terminal de la fonction publique conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 31 %.

- maire délégué : 17 %.

- adjoints : 9 %.

- conseiller : 6 %.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget communal.
- **DIT** que ces indemnités seront versées mensuellement et rétroactivement suivant leur prise de fonction.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ANNUELLES ALLOUÉES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLER

Suivant l'indice brut terminal de la fonction publique

POPULATION : 834 habitants

1/ **MONTANT BRUT DE L'ENVELOPPE GLOBALE** (maximum autorisé) :

Indemnité maximale annuel du maire + total des indemnités maximales des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation = 29 870.59 €.

2/ **INDEMNITES ALLOUEES :**

A. Maire et Maire délégué

NOM DU MAIRE	TAUX ET MONTANT DE L'INDEMNITE	MAJORATION EVENTUELLE	TAUX ET MONTANTS DEFINITIFS ANNUEL	MONTANTS DEFINITIFS MENSUEL
Maire : HERVE Eric	31% : 14 468.57 €	/	31% : 14 468.57 €	1 205.71 €

B. Adjoints au maire et conseiller municipal

NOM DES ADJOINTS AU MAIRE	TAUX ET MONTANT DE L'INDEMNITE	MAJORATION EVENTUELLE	TAUX ET MONTANTS DEFINITIFS	MONTANTS DEFINITIFS MENSUEL
1 ^{er} adjoint : RENÉ Sandrine	9% : 4 200.55 €	/	9% : 4 200.55 €	350.05 €
2 ^{ème} adjoint : CARREIRA Frédérick	9% : 4 200.55 €	/	9% : 4 200.55 €	350.05 €
3 ^{ème} adjoint : SPITZ Philippe	9% : 4 200.55 €	/	9% : 4 200.55 €	350.05 €
Conseiller municipal : GIOTTI Salvatore	6% : 2 800.37 €	/	6% : 2 800.37 €	233.36 €

D. MONTANT BRUT TOTAL ALLOUÉ :

(Indemnité du maire + maire délégué + total des indemnités des adjoints + conseiller municipal = 29870.59 €

6. QUESTION DIVERSES.

Organisation nouvel exécutif :

- Monsieur le Maire expose au Conseil que des réunions de bureau avec les adjoints, se dérouleront 1 fois par semaine.
- Un bureau élargi composé des adjoints, de Monsieur Salvatore Giotti conseiller délégué à l'eau et à l'assainissement et de Madame Amélie BROCCQ chargée de la Communication, sera organisé chaque semaine.
- Il annonce également les dates des prochaines séances du Conseil municipal. Celles-ci seront fixées le 2^{ème} lundi de chaque mois. Il précise que la séance de mars pourrait être déplacée pour le vote du budget 2021.

DÉLIBÉRATIONS DU 18 JANVIER 2021

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020 - DCM2101
 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 DECEMBRE 2020 - DCM2102
 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE - DCM2103
 DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYAGE - DCM2104
 DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIAEP - DCM2105
 DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AGENCE FRANCE LOCALE (AFL) - DCM2106
 PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SIVU YERRES BREON - DCM2107
 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE - DCM2108
 ID77 – ELECTION DU REPRESENTANT COMMUNAL - DCM2109
 INDEMNITES DES ELUS - DCM2110

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(S)	ABSENT(S)	PROCURATION A
HERVÉ Éric			
RENÉ Sandrine			
CARREIRA Frédéric			
SPITZ Philippe			
MIRAT Géraldine			
BROCQ Amélie			
LAILLE Nathalie			
HEYDEN Marie-Renée	x	x	Kévin CHAUVIER
CHAUVIER Kévin			
GNIEWEK Catherine			
JACKSON Louis			
FARIA José			
LEGRAND Patrice			
GIOTTI Salvatore			